BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX Arrondissement d'Avallon Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du 30 Avril 2015 Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:

Tous les membres étaient présents

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2014

Le compte administratif est présenté au Conseil Municipal et se décompose comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	(En €)	(En €)	(En €)	(En €)
Résultats reportés	86 290.85	0.00	0.00	4 128.51
Opérations de l'exercice	26 275.60	144 096.04	215 961.80	242 857.63
TOTAUX	112 566.45	144 096.04	215 961.80	246 986.14
Résultats de clôture		31 529.59		31 024.34
Reste à réaliser	0	0	0	0
RESULTATS DEFINITIF		31 529.59		31 024.34

Il est à noter que la compression au maximum des dépenses de fonctionnement et la pose des dépenses d'investissement, envisagées il y a un an, ont bien été réalisées, permettant de nous redonner les capacités d'entreprendre à nouveau de nouvelles actions.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal de même que le compte de Gestion établi par Monsieur le Percepteur, dont les chiffres, établis par nos services communaux, sont en tous points identiques à ceux présentés ci-dessus.

VOTE DES QUATRE TAXES 2015

Michel Fourrey détaille la situation fiscale des collectivités. L'Etat annonce la baisse des dotations servies aux collectivités et on peut constater le transfert de charges obligatoires vers les départements, intercommunalités et communes (accessibilité, heures extra scolaires, instructions des dossiers d'urbanisme etc.).

Afin de préparer le budget qui sera voté dans la première quinzaine d'avril, et au vu des dépenses et recettes de l'année 2014 et des prévisions 2015,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015, avec une augmentation de 1 % comme suit :

	Taux Voté	Bases prévisionnelles	Produit fiscal à taux constant
Taxe d'habitation	15.33 %	276 000 €	42 311 €
Taxe foncière Bâtie	15.03 %	195 100 €	29 324 €
Taxe foncière non bâtie	45.06 %	20 500 €	9 237€
CFE	18.77 %	8 400 €	1 577 €
TOTAL	82 449 €		

Pour information, nous vous indiquons les taux moyens nationaux

Taxe d'habitation	23,95%
Taxe foncière Bâtie	20,20%
Taxe foncière non bâtie	48.53%
CFE	25.76%

SUBVENTIONS COMMUNALES

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux organismes suivant :

Coopérative scolaire de Germigny (Noël Primaire, 7€ par enfant) : 406.00 € • Coopérative scolaire de Germigny (subvention 1€ par hab.) 275.00 € • C.C.A.S de Butteaux 3 000.00 € (Repas ou colis des aînés, rose fête des mères, dictionnaires aux enfants de 6e) • Centre anticancéreux Leclerc à Dijon 50,00€ • Centre anticancéreux G Roussy à Villejuif 50,00€ 35,00€ • Chasseurs de Butteaux • Foyer rural de Butteaux 1 500.00 € (Cette subventions participe essentiellement au feu d'artifice acheté par le FOYER RURAL)

• Circuit Icaunais : 50.00 €

U N A : 550.00 €
 (Service d'aide aux personnes dépendantes voté pour cette année 2€ par habitant, voir précédent bulletin)

• Fondation du Patrimoine : 50.00 € (Possibilité de souscription en vue d'acquérir une aide spécifique pour un bien communal, mais aussi possibilité pour les habitants d'une aide pour un bien particulier de caractère ancien, travaux d'extérieur visibles de la voie publique)

SUBVENTIONS REHABILITATION LOGEMENT

L'un des chantiers prioritaire de l'année 2015 sera la réhabilitation de la maison Mourlon à côté de la mairie afin de la proposer à la location.

Le Maire évoque les différents devis déjà reçus pour cette action et présente les différents dispositifs d'aide existants de l'Etat et du Conseil Général. Il propose au Conseil de solliciter ces organismes.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil charge le Maire :

- De demander une subvention attribuée par l'état pour les logements communaux, celle ci s'élève à 30 % d'un maximum subventionnable de 90 000 € (diminué des loyers perçus pendant trois ans)
- De demander une subvention auprès du CONSEIL GENERAL DE L'YONNE dans le cadre de l'Opération « VILLAGES DE L'YONNE » celle ci s'élève à 30 % d'un maximum subventionnable de 30 000 €.
- De demander des devis à la concurrence
- Compte tenu des taux d'emprunts très favorables, de mettre en concurrence différents organisme bancaires afin de compléter les montant des aides et l'avance de la TVA (le remboursement de celui-ci pourrait être équilibré par le montant du loyer perçu, n'augmentant pas la charge de la commune)

CONVENTION SDEY

La prolongation du réseau électrique pour alimenter les nouveaux lots de la maison MOURLON (deux maisons) doit être effectuée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le SYNDICAT D'ENERGIE DE L'YONNE pour un montant de 2 169.67 € pour effectuer ces travaux.

CONTRAT BESOIN OCCASIONNEL

M. SERGE CRETTE effectue de façon ponctuelle des heures de taille de nos arbres et arbustes, que la commune rémunère en le payant à l'heure.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité qu'un contrat de besoin occasionnel soit signé entre la mairie et SERGE CRETTE.

Un devis pour l'élagage des arbres de la commune (cour de la mairie, place de l'église..) sera demandé.

CAPITALE DE LA NOUVELLE REGION BOURGOGNE FRANCHE.COMTE

Le Conseil Municipal émet le vœu de conserver la ville de DIJON comme capitale régionale et charge le Maire de transmettre sa décision aux instances préfectorales.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Yohann LEMONNIER signale la difficulté rencontrée par le car scolaire du fait des voitures garées rue du Vieux Chêne à La Chaussée côté droit vers l'école.

 Dans un premier temps, il sera demandé à l'institutrice de faire passer le message dans les carnets scolaires.
- Le Maire nous informe de la mise à disposition d'un agent technique départemental pour la voirie, l'assainissement, les bâtiments..., nécessitant l'adhésion à un syndicat départemental coûtant 1.20 € par habitant. Le Conseil municipal, après débat, n'envisage pas de participer à celui-ci.
- Suite au traitement de certains trottoirs par l'employé communal, le Maire a été convoqué au tribunal pour un rappel à la loi. Il signale à chacun le risque encouru pour d'éventuels traitements pouvant entraîner une amende élevée, voir de l'emprisonnement.
- La visite du SPANC (service de contrôle des assainissements non collectifs) votée en conseil communautaire est actuellement en cours sur Lasson/Sormery. Elle devrait avoir lieu en juin 2016 dans notre commune. La redevance annuelle de ce service s'élèvera à 40 €. Une fois le diagnostic initial effectué, il y aura une visite de contrôle tous les 4 ans. Des conseillers réagissent en disant que les travaux ont été réalisés en fonction des exigences du moment, et s'étonnent de devoir payer à nouveau en fonction de la législation actuelle. A ce sujet une réunion d'information sera programmée sur notre secteur et toutes les questions pourront être posées.

ORDURES MENAGERES

Sur décision du Conseil Communautaire Florentinois, (une décision contre laquelle nous nous étions toujours battus), le prélèvement des ordures ménagères ne sera plus réalisé par un rôle spécial (Redevance), mais sera prélevé par un pourcentage sur la taxe foncière.

La taxe va être unifiée, un même taux pour toutes les communes, si bien que certains vont sentir une augmentation sensible.

Toutefois, l'ensemble des habitants de la CCF (Communauté de Communes du Florentinois) doit être remercié pour son respect de la qualité de l'environnement, ces habitants ont pleinement adhéré à la formule « Sacs Jaunes», le résultat réel dépasse largement le prévisionnel escompté.

- Repas de fin d'année du CCAS, une réunion de cette commission sera nécessaire pour modifier la date du repas, les élections régionales devant avoir lieu les 6 et 13 décembre.
- Un débat s'ouvre autour de l'achat éventuel d'une nouvelle débroussailleuse, un devis sera demandé, et la discussion se poursuit sur les travaux d'entretien à faire ou déjà réalisés sur la commune
- Pour le fleurissement à BUTTEAUX, compte tenu des décisions de la commission en 2014 :

L'achat des jardinières du pont est éminent, Martine présente un dossier, Thierry doit toutefois se renseigner chez Gamvert et Marie-Hélène aux Serres de Vauplaines.

La réalisation des jardinières sur la place de la mairie, maçonnées en briques récupérées par démolition d'un appentis dans la cour Mourlon, va se faire, Robert Boucheron y travaillera les 17 et 18 avril, de 9 H à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, environ

Vendredi 17, il devrait être aidé par Thierry, peut-être l'employé communal ?, Dominique Berthelin. Samedi 18, par Marie-Hélène

Et..... Tous ceux qui auront envie de donner un peu de leur temps pour l'embellissement communal.

Les jardinières sur le muret place de la mairie vont être posées

Martine compte utiliser pour divers achats (matériaux et plantes), les 282 € récoltés au vide grenier 2014 sur le stand « Passion Création ».

A ce sujet, elle annonce que ce stand sera également présent cette année pour le vide grenier à La Chaussée. L'an passé, il a remporté un vif succès, que ce soit au niveau des lots offerts, que ce soit au niveau des acheteurs de billets, elle compte à nouveau sur chacun de vous, pour les lots, qui devront être réalisés par vous-même, (des confitures, des conserves, de la charcuterie, des fromages, des gâteaux, du patchwork, de la peinture, de la sculpture, des légumes.....n'importe quel autre objet de vos talents)

Vous pouvez les déposer chez elle quand vous voulez au plus tard, le 20 avril, ou si c'est périssable, lui signaler seulement votre intention, pour lui remettre le matin même, le 26 Avril, du vide grenier, sur le stand.

D'autre part, elle remarque le besoin de repeindre la mairie, elle réfléchit sur une possibilité de le faire par bénévolat

Elle rapporte la plainte d'une habitante qui lui signale la présence d'énormément de mégots de cigarettes devant la salle J. Hébert.

Le relevé des compteurs d'eau aura lieu les 29 Avril après-midi et 30 Avril toute la journée, en débutant par La Chaussée. Veillez à l'accessibilité des compteurs.

Le présent bulletin est communiqué à tous les habitants, soit par internet, soit par papier dans la boîte à lettres. Si, vous connaissez des personnes qui ne bénéficient pas de cette information, ou si leur adresse internet a changé, conseillez-leur de se faire connaître au plus vite en mairie.

Suite à la fête des 50 ans du Foyer Rural, un livre relié avec de nombreuses photos a été imprimé, il est visible en mairie et si vous les souhaitez, vous pouvez le commander avant fin mai pour un tarif d'environ $35 \in$.

Les inscriptions pour la rentrée scolaires 2015 sont lancées. Veuillez-vous présenter en Mairie avant le 16 mai 2015.